



# Mairie de Sainte-Anne-sur-Brivet

## PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 14 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le quatorze septembre à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au sein de l'établissement « Mairie - salle polyvalente », dans la partie salle polyvalente, qui offre des conditions d'accueil adaptées pour respecter les mesures de distance sociale, sous la présidence de M. Jacques BOURDIN, Maire.

**Présents :** Jacques BOURDIN ; Bertrand CORBÉ ; Olivier COSTE ; Nadine COUËRON ; Claire COURRAUD ; Chantal COUTURET ; Sophie DE LIL ; Christophe GATTEPAILLE ; Sylvie GEFFRAY ; David GUIHO ; Yann GUILLON ; Edouard HAVARD ; Karine HERVY ; Céline JULIEN ; Hugues LEGENTILHOMME ; Jean-Pierre MEIGNEN ; Thierry ONILLON ; Géraldine RADIN ; Jean-Pierre ROUX ; Claire SÉGUÉLA, Gilbert UM ; Marina VINET.

**Absente à l'ouverture de la séance :** Aude MORACCHINI

**Assistent en outre à la séance :** Marie-Claire SCHREDER, Coordinatrice Enfance - Jeunesse de la Communauté de Communes du Pays de Pont-Château - Saint Gildas des Bois, et Rachel L'HERMITE, Animatrice Jeunesse - Référente pour la commune de Ste-Anne-sur-Brivet

**Secrétaires de séance :** Sophie DE LIL et Géraldine RADIN

**Date de convocation :** 7 septembre 2020

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

**Approbation du P. V. de la dernière séance du Conseil Municipal :** M. le Maire soumet au vote l'approbation du compte rendu du Conseil Municipal du lundi 6 juillet 2020. Celui-ci n'appelant pas d'observations, il est adopté à l'unanimité.

### **1/ PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS DU SERVICE JEUNESSE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES :**

Aude MORACCHINI, Conseillère Municipale, entre dans la salle où se tient la séance à 20h40.

Mmes Marie-Claire SCHREDER, Coordinatrice Enfance - Jeunesse de la Communauté de Communes du Pays de Pont-Château - Saint Gildas des Bois, et Rachel L'HERMITE, Animatrice Jeunesse - Référente

pour la commune de Ste-Anne-sur-Brivet, présentent les activités du service jeunesse de la Communauté de Communes.

Un diaporama est présenté à l'assemblée. Mme SCHREDER indique que le service jeunesse a une triple mission : promotion des loisirs, responsabilisation des jeunes / engagement dans la vie locale et prévention. Environ 5 000 jeunes de 10 à 17 ans vivent actuellement sur le territoire de la Communauté de Communes.

L'année 2020 a été quelques peu perturbée en raison de l'épidémie de Covid-19. Aucun séjour n'a été organisé cet été. Ce contexte a aussi été l'occasion d'innover, avec notamment la mise en place de rando-philo. Le programme a été construit avec les jeunes.

Le forum Préventhèque aura lieu du 5 au 10 octobre 2020.

Mme Rachel L'HERMITE présente plus spécifiquement les activités à Sainte-Anne-sur-Brivet. Un nouveau diaporama est projeté. Les activités sur la commune se tiennent le mercredi et le samedi en période scolaire et du lundi au vendredi en période de vacances.

Une rencontre avec les résidents d'un EHPAD avait eu lieu avant le confinement. Un projet autour du slam est en cours de réflexion. Les jeunes souhaiteraient participer à la prochaine Fête de la Musique, si les conditions le permettent. Il existe une volonté d'établir des contacts plus approfondis avec les associations de la commune.

Des liens ont été établis avec l'espace jeunes de Rieux (56) et l'accueil de loisirs Les Minots Brivetains à Sainte-Anne. Il convient de préciser que Mme Rachel L'HERMITE travaille à 75% de son temps pour la Communauté de Communes et à 25% pour Les PEP Atlantique-Anjou dans le cadre de la passerelle ados.

Actuellement, les animations ados à Sainte-Anne sont fréquentées principalement par un noyau de jeunes âgés de 11 à 13 ans. Le service a la volonté de développer son offre envers les jeunes de 14 à 17 ans. Des actions de communication vont être effectuées à cet effet.

M. le Maire remercie Mmes SCHREDER et Rachel L'HERMITE pour la qualité de leur présentation. Elles quittent ensuite la salle.

## **2/ CONVENTION POUR LA CRÉATION, LA GESTION ET LA SURVEILLANCE D'UN BOVIDUC :**

Le GAEC de La Mare souhaite réaliser un boviduc, c'est-à-dire un passage pour les bovins, dans le secteur de La Morandais, sous la voie dénommée voie communale (VC) n°3 de Balasson à La Noé à Sainte-Anne-sur-Brivet et dénommée voie communale (VC) n°301 à Campbon. Cette route appartient donc aux deux communes de Campbon et Sainte-Anne-sur-Brivet.

Dans ces conditions, M. le Maire et M. Christophe GATTEPAILLE, Premier Adjoint, proposent au Conseil d'approuver la passation d'une convention tripartite avec la Commune de Campbon et le GAEC de la Mare pour la création, la gestion et la surveillance d'un ouvrage d'art « boviduc ». La société ARTELIA, maître d'œuvre d'exécution des travaux, a réalisé un cahier des charges des prescriptions techniques et des plans.

La convention aurait pour objet de définir la répartition des conditions de réalisation, d'entretien et de gestion de l'ouvrage d'art « boviduc » réalisé sur le domaine public communal des communes de Sainte-Anne-sur-Brivet et Campbon. Elle serait conclue pour une durée de dix ans à compter de la signature. A l'expiration de cette période, elle serait renouvelable chaque année par tacite reconduction.

Pour ce faire, des délibérations concordantes doivent être prises par les Conseils Municipaux de Sainte-Anne-sur-Brivet et de Campbon.

En conséquence, il paraît possible de faire droit à la requête du GAEC de La Mare.

**Après** avoir entendu l'exposé de M. le Maire et de M. Christophe GATTEPAILLE,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **Autorise** la construction d'un boviduc par le GAEC de La Mare sous la voie communale n°3 de Balasson à La Noé, dans le secteur de La Morandais ;
- **Approuve** la passation d'une convention tripartite avec la Commune de Campbon et le GAEC de la Mare pour la création, la gestion et la surveillance d'un ouvrage d'art « boviduc » ;
- **Donne** délégation à M. le Maire, ou son représentant, pour signer la convention.

### **3/ SUBVENTION À DES ASSOCIATIONS :**

Mme Karine HERVY, Adjointe aux Finances, expose la demande de subvention présentée par l'association « En Ré-création ». Cette association constitue un réseau d'échange et de partage entre assistants et assistantes maternels. Elle organise des ateliers. Elle demande une subvention pour financer les activités de l'association et des spectacles avec intervenants extérieurs. Mme HERVY précise que l'association n'a pas bénéficié de subvention communale jusqu'à présent.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 356,00 € à l'association « En Ré-création ».

De plus, l'Union Brivet Campbon Chapelle-Launay (UBCC), club de football, sollicite également une subvention de 177,35 €, à titre exceptionnel, pour financer l'achat d'un boîtier à clés pour le complexe sportif.

Il est proposé de répondre favorablement à cette demande.

**Après** avoir entendu l'expose de Mme Karine HERVY, Adjointe aux Finances,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **Décide** d'attribuer une subvention à l'association « En Ré-création » d'un montant de 356,00 € ;
- **Décide** d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'Union Brivet Campbon Chapelle-Launay (UBCC), club de football, d'un montant de 177,35 € ;
- **Dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal à l'article 6574

### **4/ REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC : EXONÉRATION POUR L'ANNÉE 2020**

Mme Karine HERVY, Adjointe aux Finances, rappelle que les commerçants occupant le domaine public sont tenus de verser une redevance en application de la délibération du Conseil Municipal du 16 décembre 2019.

L'activité économique des commerces est fortement impactée par l'épidémie de Covid-19 au cours de cette année 2020. Dans ces conditions, Mme HERVY propose d'exonérer les commerces fixes de Sainte-Anne-sur-Brivet du paiement de la redevance d'occupation du domaine public, et ce pour l'ensemble de l'année 2020.

Cette exonération ne s'appliquerait pas aux commerçants ambulants et aux occupations ponctuelles du domaine public.

**Après** avoir entendu l'exposé de Mme Karine HERVY, Adjointe aux Finances,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **Approuve** l'exonération de redevance d'occupation du domaine public pour les commerces fixes de Sainte-Anne-sur-Brivet au titre de l'année 2020 ;
- **Précise** que cette exonération ne s'applique pas aux occupations ponctuelles du domaine public ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

## **5/ LOTISSEMENT COMMUNAL DES PEUPLIERS ET CONSTRUCTION D'UN LOGEMENT**

### **LOCATIF POUR SENIORS :**

La Commune a pour projet de réaliser un lotissement communal, dénommé « lotissement des peupliers » et de construire un logement locatif pour seniors sur le lot n°1. Un budget annexe dédié au suivi de ce lotissement a été créé le 11 mars 2019. Le permis d'aménager a été validé le 1<sup>er</sup> octobre 2019. C'est le cabinet BCG Géomètres qui assure la maîtrise d'œuvre VRD de l'opération pour les travaux de voirie et réseaux divers (VRD). Lors de la séance du 4 novembre 2019, le Conseil Municipal a approuvé la création du lotissement de huit lots et leur commercialisation. Le 16 décembre 2019, l'assemblée a approuvé le programme de construction d'un logement locatif communal pour seniors sur le lot n°1 du lotissement des peupliers.

Une consultation d'entreprises a été organisée au début de l'année 2020 en vue de retenir un constructeur qui aurait assuré une prestation complète pour la réalisation du logement locatif pour seniors. Dans le dossier de consultation, une mention précisait que le candidat retenu obtiendrait l'exclusivité pour la commercialisation des sept autres lots (n°2 à n°8). Ainsi, le candidat retenu pour la construction du logement pour seniors devait présenter les capacités pour assurer la commercialisation des sept autres lots et la construction des logements y afférent. Le choix d'un même candidat pour la construction du logement pour seniors sur le lot n°1, d'une part, et la commercialisation des lots n°2 à n°8, d'autre part, devait permettre d'assurer la cohérence générale du lotissement.

Cependant, la consultation d'entreprises s'est avérée infructueuse, aucune offre reçue n'ayant été conforme aux attentes de la collectivité.

Décision a été prise de résilier le contrat passé avec l'assistant à maîtrise d'ouvrage qui avait accompagné la collectivité pour l'organisation de cette consultation. Le projet a été réexaminé et le bureau VÉRIFICA (Nantes - 44) a alors été chargé de réaliser une nouvelle étude. Une réunion de travail a eu lieu le vendredi 31 juillet 2020 à ce sujet en présence du bureau municipal. Mme Julie MOREAU, chargée d'études au cabinet VÉRIFICA, a alors présenté un programme de réalisation du logement senior sur le lotissement des peupliers.

La Commission Urbanisme - Équipements collectifs sera associée au suivi de ce dossier afin de permettre à la nouvelle équipe municipale de s'approprier le dossier et de définir les orientations sur le projet en termes juridiques, financiers, techniques et de calendrier.

## **6/ INFORMATIQUE - CONTRATS RELATIFS AUX LOGICIELS**

A ce jour, la Commune dispose d'un contrat d'assistance logiciel passé avec la société TBI, dont le siège se situe à Redon (35). Cette dernière fournit les logiciels de la gamme NFI. Le coût annuel de l'assistance logiciel s'établit à 2 563,56 € H.T., soit 3 076,27 € T.T.C.

M. le Maire envisage d'organiser une mise en concurrence en vue de la passation de nouveaux contrats pour les logiciels de la Mairie pour une durée de cinq ans maximum à compter de l'année, avec l'objectif d'améliorer l'efficacité du service administratif dans l'exercice de ses missions. Les besoins de la collectivité évoluent au regard du développement des outils numériques et de la dématérialisation, mais aussi de la croissance de la commune.

M. le Maire sollicite l'accord du Conseil pour s'engager dans la démarche de remise en concurrence des contrats d'assistance pour les logiciels.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Autorise** le Maire à engager les démarches de mise en concurrence des contrats relatifs aux logiciels informatiques de la collectivité ;
- **Autorise** le Maire à lancer une consultation d'entreprises pour la passation des nouveaux contrats pour une durée de cinq ans maximum à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 ;
- **Donne** délégation au Maire pour retenir les candidats ayant présenté les meilleures offres, pour signer les marchés et tous les actes et documents concernant cette affaire.

#### 7/ INFORMATION SUR LES DÉCISIONS DU MAIRE :

Conformément aux délégations données par le Conseil Municipal en application de la délibération du 25 mai 2020, M. le Maire a signé les marchés ci-après :

Objet	Entreprise	Ville (Département)	Montant H.T.	Montant T.T.C.
Autolaveuse nouvelle école	Prolians	Saint-Nazaire (44)	2 300,00 €	2 760,00 €
Materiel service techniques (débroussailleuse)	Hamon	Pont-Château (44)	20 500,00 €	24 600,00 €
Réalisation 10 caveaux 2 places dans Cimetière	PORCHER SARL	Dréfféac (44)	10 616,67 €	12 740,00 €
Plans d'évacuation et extincteurs nouvelle école	Shubb-Sicli	Nantes (44)	2 101,76 €	2 522,11 €
Aide à l'élaboration du cahier des charges Prestation Service Restauration scolaire	GAB 44	Nozay (44)	2 670,00 €	2 670,00 €
Produits désinfection école	7 D'ARMOR	Vannes (56)	889,00 €	1 066,80 €
Abri bus "vague"	KGMAT	Valence (26)	2 964,79 €	3 557,75 €
Acquisition et mise en place d'une classe mobile - nouvelle école	TBI	Redon (35)	5 766,05 €	6 919,26 €
Déménagement et acquisition matériel informatique - nouvelle école	TBI	Redon (35)	3 721,29 €	4 465,54 €
<b>Total</b>			<b>49 229,56 €</b>	<b>58 541,46 €</b>

Observation : Ce tableau concerne les marchés de 1 000 € T.T.C. ou plus

## INFORMATIONS DIVERSES

### 1- Rentrée scolaire :

Suite à la visite de la commission de sécurité, la nouvelle école, située 12 rue du Mortier Plat, a ouvert au public le 25 août 2020 et était donc opérationnelle pour la rentrée scolaire.

M. Jean-Pierre MEIGNEN, Conseiller Municipal délégué à l'administration générale, indique qu'il y a désormais trois cars au lieu de deux.

M. Christophe GATTEPAILLE, Premier Adjoint, indique qu'un sens unique de circulation est instauré rue du Mortier Plat, dans le sens Ouest-Est, c'est-à-dire de la rue de l'étang vers la rue de Laumur. Un sens unique de circulation est instauré rue des pinsons, dans le sens Nord-Sud, c'est-à-dire du centre-bourg vers La Couëronnais. Un sens unique de circulation est instauré rue de la Forge, dans le sens Sud-Nord, c'est-à-dire de la rue du Mortier Plat vers la place du commerce. Ces dispositions ont été mises en place sur les conseils du cabinet BCG Géomètres, maître d'œuvre des travaux de voirie et réseaux dans ce secteur.

### 2- Epidémie de Covid-19 :

M. Gilbert UM, Adjoint aux Associations, indique que les différentes salles communales, à savoir la salle des sports, la salle polyvalente et salle associatives des Pirogues ont rouvert pour les activités associatives, avec la mise en place de protocoles sanitaires. Un discours de responsabilité a été tenu à l'égard des associations.

M. le Maire rappelle que, par décret du Premier ministre publié le 13/09/2020 au Journal officiel, la Loire-Atlantique vient d'être ajoutée à la liste des départements qui entrent dans les zones de "circulation active du virus". Par conséquent, les règles de fonctionnement des différents équipements communaux sont susceptibles d'évoluer à tout moment en fonction des instructions préfectorales.

### 3- Commission communale des impôts directs (CCID) : M. le Maire rappelle que, par sa délibération du 6 juillet 2020, le Conseil Municipal a proposé une liste de 32 noms à l'administration fiscale. Par la lettre du 17/08/2020, la Direction régionale des Finances publiques a indiqué les noms des personnes retenues.

#### Huit commissaires titulaires :

Titre	Nom	Prénom
Madame	COUËRON	Nadine
Monsieur	DEVAUTOUR	Didier
Madame	ROBIN	Odile
Monsieur	GUINEE	Jacques
Monsieur	GERAY	Marcel
Monsieur	LEROUX	Jean-Pierre
Madame	PAJOT	Sylvie
Madame	HAVARD	Anne

Huit commissaires suppléants :

Titre	Nom	Prénom
Madame	BAUWENS	Nadine
Monsieur	HERMANT	Jean-Claude
Monsieur	PUCHAULT	Maël
Monsieur	VATRE	Michel
Monsieur	GLOTIN	David
Madame	SAGE	Adrienne
Madame	GUY	Jannick
Madame	GOUDE	Fabienne

4- **Commission intercommunale des impôts directs (CIID)** : M. le Maire indique que la collectivité a proposé quatre noms à la Communauté de Communes pour siéger dans cette instance :

- Titulaires : Jean-Yves LEGENTILHOMME et Michel FOSSIER
- Suppléants : Sophie DE LIL et Yann GUILLON

5- **Projet culturel de territoire (PCT)** :

A la demande de la Communauté de Communes, la collectivité procède à la désignation de référents communaux pour participer aux différentes instances du PCT :

- un élu titulaire : M. Olivier COSTE
- un élu suppléant : M. Hugues LEGENTILHOMME

6- **Pouvoirs de police spéciale** : M. le Maire, indique que, en concertation avec le Bureau communautaire, il a pris un arrêté d'opposition au transfert de pouvoirs de police spéciale au président de la Communauté de Communes en matière d'assainissement, de collecte des déchets ménagers, d'aires d'accueil ou terrains de passage des gens du voyage et de construction et d'habitation.

7- **Commission embellissement** : Mme Claire COURRAUD, Adjointe à l'Enfance-Jeunesse, fait part de son projet de créer une commission municipale qui serait chargée de réfléchir à la végétalisation, au fleurissement et à la décoration de l'espace public sur la commune. Le Conseil sera invité prochainement à délibérer à ce sujet.

8- **Aînés** : Mme Sophie DE LIL, Adjointe aux affaires sociales, indique que le repas des aînés ne pourra pas avoir lieu cette année en raison de l'épidémie de Covid-19. Une distribution de colis-repas à domicile sera organisée à la place.

9- **Sécurité incendie** : M. Christophe GATTEPAILLE, Premier Adjoint, fait part du projet d'aménager un accès à l'étang de La Couëronnais pour les camions de pompiers afin qu'ils puissent s'y approvisionner pour lutter contre le risque incendie. De plus, il indique qu'un nouveau poteau incendie doit être installé rue des pinsons afin d'assurer la sécurité de la nouvelle école. Le débit doit y être renforcé.

10- **Artisanat** : M. le Maire indique que le garage Kerviche va prochainement s'installer dans la zone d'activités de La Rémondrière.

11- **Action sociale** : Mme Sophie DE LIL, Adjointe aux affaires sociales, indique que le projet de mise en place d'une mutuelle communale est à l'étude. Une consultation de prestataires est en cours.

**12- Salle polyvalente** : M. Gilbert UM, Adjoint aux Associations, déclare que le règlement de la salle polyvalente a été mis à jour. Mme Karine HERVY, Adjoint aux Finances, indique que le versement du solde de subvention au titre des fonds parlementaires pour la rénovation et l'extension du bâtiment vient d'être effectué.

**13- Conseil Municipal des Enfants** : Mme Nadine COUËRON, Conseillère Municipale, informe l'assemblée que les élections auront lieu le vendredi 9 octobre, avec une mise en place de la nouvelle instance prévue le vendredi 16 octobre.

**14- Personnel municipal** : Mme Marion KOHL prendra ses fonctions à la Mairie le 21 septembre 2020 en tant qu'assistante de gestion comptable et ressources humaines.

**15- Prochaine séance du Conseil Municipal** : M. le Maire indique que la prochaine séance du Conseil Municipal est programmée pour le lundi 12 octobre 2020 à 20h30 (date transmise à titre indicatif et susceptible de modification).

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 23h15.

**Le Maire**

**Jacques BOURDIN**

**Bertrand CORBÉ**

**Olivier COSTE**

**Nadine COUËRON**

**Claire COURRAUD**

**Chantal COUTURET**

**Sophie DE LIL**

**Christophe GATTEPAILLE**

**Sylvie GEFFRAY**

**David GUIHO**

**Yann GUILLON**

**Edouard HAVARD**

**Karine HERVY**

**Céline JULIEN**

**Hugues LEGENTILHOMME**

**Jean-Pierre MEIGNEN**

**Aude MORACCHINI**

**Thierry ONILLON**

**Géraldine RADIN**

**Jean-Pierre ROUX**

**Claire SÉGUÉLA**

**Gilbert UM**

**Marina VINET**